

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Travaux Forestiers 2018 : 1ère répartition du dispositif d'aide à la  
Restauration des Terrains Incendiés en forêt privée.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à l'Association Syndicale Libre des Quatre Termes et de l'Arbois, dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration des terrains incendiés en forêt privée, un montant de subvention, à hauteur de 40%, à savoir : 2 688,00 € TTC, au titre de l'année 2018, pour la réalisation de travaux d'abattage de bois brûlés d'un montant de 6 720,00 € TTC.

La dépense correspondante de 2 688,00 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**